

Commune de FRESSE
Extrait des délibérations
Conseil Municipal du mercredi 23 mai 2018

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice :15
Présent(s) : 10
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) 1
Votants : 14
Affiché le : 28/05/2018

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le mardi 15 mai 2018 pour la session ordinaire du mercredi 23 mai 2018.

L'an deux mil dix-huit, le mercredi vingt-trois mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAGUE Alain, Maire,

Etaient Présents : Mme CARDOT Eliane, Mrs PERNOT Jean-Marie, FERRETTI Benjamin, Adjoint, Mme PHEULPIN Marie-Josée, Mr GAUFROID Florian, Mmes GAUDIN Marylène, LAPARRA Isabelle, Mrs DYSLI Sébastien, LOVAT Philippe et M. DAGUE Alain, Maire.

Absents excusés : Mr DEMANGE Jocelyn qui donne procuration à Mr FERRETTI Benjamin ;
Mme PLUCHON Caroline qui donne procuration à Mme CARDOT Eliane ;
Mr HERRIAU Jérôme qui donne procuration à Mr DAGUE Alain ;
Mme LEIMBACHER Sabrina qui donne procuration à Mme LAPARRA Isabelle.

Absente non excusée : Mme GUILLIER Nathalie

Monsieur FERRETTI Benjamin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant au PNRBV ;
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- Réglementation des boisements : approbation du projet ;
- Remboursement sinistre ancienne poste ;
- Correction erreur matérielle indemnité agents recenseurs ;
- Instauration du RIFSEEP ;
- Demande de subvention ;
- Questions et affaires diverses ;

N° 21
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges – DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT TITULAIRE ET SON SUPPLEANT

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

DESIGNE A L'UNANIMITE :

- Représentant titulaire : Mme CARDOT Eliane,
- Suppléant : Mme LAPARRA Isabelle au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

N° 22
**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal à L'UNANIMITE :
APPROUVE le rapport N°1 de la CLECT tel que présenté (Rapport disponible en mairie)
AUTORISE Monsieur Le Maire à notifier à la Communauté de Communes des 1000 Etangs la décision du Conseil Municipal.

N° 23
REGLEMENTATION DES BOISEMENTS : APPROBATION DU PROJET

Vu l'arrêté DSTT n° 02-16 du 26 janvier 2016 constituant une commission intercommunale d'aménagement foncier de FRESSE et SAINT-BARTHÉLÉMY.
Vu l'arrêté n° 19-17 du 2 novembre 2017 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de réglementation des boisements des communes de FRESSE et SAINT-BARTHÉLÉMY.
Vu le rapport établi par le commissaire enquêteur et son avis favorable au projet de réglementation des boisements suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 novembre au 22 décembre 2017 inclus
Après examen du projet établi,
L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal à L'UNANIMITE :
APPROUVE le projet de la réglementation des boisements de FRESSE et SAINT-BARTHÉLÉMY tel que présenté. (Détail disponible en mairie)

N° 24
ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SUITE A UN SINISTRE

Considérant que le bâtiment de l'ancienne poste situé au 172, Le Village a subi des dommages suite à une panne de chaudière qui a entraîné l'endommagement de tout le système de chauffage (radiateurs, vannes thermostatiques...),
GROUPAMA qui assure les bâtiments de la commune, après expertise, a effectué un remboursement de 7 140 €.
L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal à L'UNANIMITE :
AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser le chèque de l'assurance à l'article budgétaire (7788) d'un montant 7 140.00€.

N° 25
REGULARISATION INDEMNITE AGENTS RECENSEURS
Annule et remplace la délibération n° 29 du 03/11/2017

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°29 du 03/11/2017 qui décide la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.
Une erreur matérielle est survenue dans le montant de l'indemnité attribuée à chaque agent. Il fallait lire : La collectivité versera à chaque agent la somme de CINQ CENTS EUROS (500€) NET pour la totalité de sa mission (compris séance de formation, frais de transport et le recensement de son secteur) comme indiqué sur chaque contrat signé par les agents.
L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE :
PRECISE qu'il avait bien été décidé que chaque agent recenseur percevrait une indemnité de CINQ CENTS EUROS (500€) NET.
Un rappel sur salaire sera effectué sur le mois de juin.

N° 26
MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP
(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
(IFSE et CI)

Lors du conseil municipal du 20 février 2018, Monsieur le Maire avait exposé le projet de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel) au sein de la collectivité. Une proposition avait été réalisée afin de la soumettre auprès du comité technique du CDG70.

Dans sa séance en date du 3 avril 2018, le collège des représentants du personnel, d'une part, et le collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics, d'autre part, ont émis respectivement, à l'unanimité, un avis favorable sur l'instauration du régime indemnitaire (RIFSEEP), telle que proposée.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE :

ACCEPTE l'instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel) au sein de la collectivité.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

N° 27
DEMANDE DE SUBVENTION : Union Musicale de Melisey

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

DECIDE de verser une subvention, pour l'année 2018 à :

- Union Musicale de Melisey de : 130.00 €

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux qui seront réalisés pendant l'été à l'école, présente les devis les concernant et fixe la réunion de chantier au 5 juin à 17h30.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h.40

Vu,

Le Maire,

Alain DAGUE

 